

FIDELITY SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2019

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 24.359.390, un actif net de D : 24.328.247 et un bénéfice de la période de D : 227.838.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «FIDELITY SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Mars 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Les emplois en titres émis par « HANNIBAL LEASE » et par la « BANQUE DE L'HABITAT » représentent respectivement à la clôture de la période 12,44% et 12.50% de l'actif net, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	<u>3 025 490</u>	<u>956 527</u>
Obligations et valeurs assimilées		3 025 490	100 098
Titres OPCVM		-	856 429
Placements monétaires et disponibilités		<u>21 333 900</u>	<u>2 048 317</u>
Placements monétaires	5	20 146 499	1 993 019
Disponibilités		1 187 401	55 298
Créances d'exploitation		<u>-</u>	<u>80</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>24 359 390</u></u>	<u><u>3 004 924</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	29 437	5 636
Autres créditeurs divers	7	1 706	262
TOTAL PASSIF		<u><u>31 143</u></u>	<u><u>5 898</u></u>
ACTIF NET			
Capital	8	23 665 871	2 967 051
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		254 920	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		407 456	31 975
ACTIF NET		<u><u>24 328 247</u></u>	<u><u>2 999 026</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>24 359 390</u></u>	<u><u>3 004 924</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 27/09 au 31/12/2018
Revenus du portefeuille-titres	9	33 982	98
Revenus des obligations et valeurs assimilées		33 982	98
Revenus des placements monétaires	10	170 142	28 898
Revenus des prises en pension	11	53 309	1 932
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		257 433	30 928
Charges de gestion des placements	12	(29 437)	(5 636)
REVENU NET DES PLACEMENTS		227 996	25 292
Autres charges	13	(3 350)	(793)
RESULTAT D'EXPLOITATION		224 646	24 499
Régularisation du résultat d'exploitation		182 810	7 476
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		407 456	31 975
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(182 810)	(7 476)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(3 420)	3 420
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		6 612	709
RESULTAT DE LA PERIODE		227 838	28 628

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 27/09 au 31/12/2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	227 838	28 628
Résultat d'exploitation	224 646	24 499
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 420)	3 420
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 612	709
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	21 101 383	1 970 398
Souscriptions		
- Capital	22 917 890	4 754 100
- Régularisation des sommes non distribuables	8 936	341
- Régularisation des sommes distribuables	451 258	15 187
Rachats		
- Capital	(2 230 245)	(2 791 100)
- Régularisation des sommes non distribuables	(953)	(419)
- Régularisation des sommes distribuables	(45 503)	(7 711)
VARIATION DE L'ACTIF NET	21 329 221	1 999 026
ACTIF NET		
En début de période	2 999 026	1 000 000
En fin de période	24 328 247	2 999 026
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	29 630	10 000
En fin de période	236 224	29 630
VALEUR LIQUIDATIVE	102,988	101,216
TAUX DE RENDEMENT	1,75%	1,22%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 30 avril 2018 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 Février 2018. Elle a été ouverte au public le 27 septembre 2018.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY SICAV PLUS est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999. Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 27 septembre 2018 au 31 décembre 2018.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2019 à D : 3.025.490 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		3 000 000	3 025 490	12,44%
Obligation de sociétés		3 000 000	3 025 490	12,44%
HL 2018-02 11.15% A TF	1 000	100 000	100 855	0,41%
HL 2018-02 CAT-B- TF 11.5%	4 500	450 000	453 970	1,87%
HL 2018-02 CAT-B- TF 11.5%	5 000	500 000	504 411	2,07%
HL 2018-02 11.15% A TF	4 500	450 000	453 849	1,87%
HL 2018-02 TV TMM+3.5%	5 000	500 000	504 135	2,07%
HL 2018-02 TV TMM+3.5%	10 000	1 000 000	1 008 270	4,14%
TOTAL		3 000 000	3 025 490	12,44%
Pourcentage par rapport au total actifs				12,42%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2019 à D : 20.146.499 se détaillant comme suit :

	Période	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% Actif net
Certificats de dépôt			6 240 431	6 293 327	25,87%
Certificat de dépôt AB au 04/03/2020 (au taux de 10,75%)	366 jours		1 842 362	1 853 316	7,62%
Certificat de dépôt UIB au 29/01/2020 (au taux de 10,78%)	310 jours		1 398 069	1 400 179	5,76%
Certificat de dépôt BH au 08/02/2021 (au taux variable TMM+4,25%)	731 jours		3 000 000	3 039 832	12,50%
Comptes à terme			5 300 000	5 388 876	22,15%
Placement BH au 08/07/2019 (au taux variable TMM+ 4,25%)	6 mois		3 000 000	3 061 952	12,59%
Placement AMEN BANK au 11/02/2020 (au taux fixe 10,9%)	12 mois		2 300 000	2 326 924	9,56%
Créances sur opérations de pensions livrées			8 437 223	8 464 296	34,79%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 01/04/2019 (au taux de 7,28%)	11 jours		3 992 004	4 009 804	16,48%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 02/04/2019 (au taux de 7,28%)	5 jours		2 997 062	3 001 855	12,34%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 02/04/2019 (au taux de 7,28%)	7 jours		1 448 157	1 452 637	5,97%
TOTAL			19 977 654	20 146 499	82,81%
Pourcentage par rapport au total des actifs					82,71%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2019 à D : 29.437, et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	29 437	5 636
Total	29 437	5 636

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à D : 1.706, et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	1 621	262
Retenue à la source	85	-
Total	1 706	262

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 01 Janvier au 31 mars 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	2 967 051
Nombre de titres	29 630
Nombre d'actionnaires	60

Souscriptions réalisées

Montant	22 917 890
Nombre de titres émis	228 866
Nombre d'actionnaires nouveaux	183

Rachats effectués

Montant	(2 230 245)
Nombre de titres rachetés	(22 272)
Nombre d'actionnaires sortants	(10)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 420)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 612
Régularisation des sommes non distribuables	7 983

Capital au 31-03-2019

Montant	23 665 871
Nombre de titres	236 224
Nombre d'actionnaires	233

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2019 à D : 33.982, se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 27/09 au 31/12/2018
<u>Revenus des obligations</u>	33 982	98
- Intérêts	33 982	98
TOTAL	33 982	98

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2019 à D : 170.142, se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 27/09 au 31/12/2018
Intérêts des comptes à terme	94 985	12 828
Intérêts des dépôts à vue	836	313
Intérêts des certificats de dépôt	74 321	15 757
TOTAL	170 142	28 898

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2019 à D : 53.309, et se détaille ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 27/09 au 31/12/2018
Intérêts des prises en pension	53 309	1 932
TOTAL	53 309	1 932

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2019 à D : 29.437, et se détaille ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 27/09 au 31/12/2018
Rémunération de gestionnaire	29 437	5 636
TOTAL	29 437	5 636

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2019 à D : 3.350, et se détaillent ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 27/09 au 31/12/2018
Redevance du CMF	3 092	592
Services bancaires et assimilés	258	201
TOTAL	3 350	793

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de "FIDELITY SICAV PLUS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY SICAV PLUS. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK sont supportées par le gestionnaire.